27e Année N° 5378 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — Lundi 10 Juillet 1882

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. HAVAS, LAFFITE ET Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

Les abonnements et les annonces pour le *Journal de Roubaix* sont reçus :
A Roubaix, aux bureaux du journal.
A Tourcoing, rue d'Havré, 25.
A Lille, à la succursale de l'*Agence Havas*, rue de la Gare et aux bureaux du *Mémorial*, Grand Place, (entrée par les débris Saint-Etienne).
A Armentières, rue de Lille.
A Paris, aux bureaux de l'*Agence Havas*, place de la Bourse, 8, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34

ROUBAIX, LE 9 JUILLET 1882

LA RHÉTORIQUE

On a dit des Français qu'ils sont dupes des mots. De ce jugement peu flatteur les preuves abondent malheureusement dans notre histoire. Que de sottises, en effet, certains mots ne nous ont-ils pas fait faire, et quelles calamités ne nous ont-ils pas attirées ! C'est à ce point qu'on doit douter s'il existe au monde un peuple plus facile que le nôtre à surprendre ou à prendre par des phrases. Le succès de M. Gambetta n'a guère tenu qu'à sa mauvaise rhétorique, parce que si la rhétorique, suivant une fine remarque, est un ornement pour les autres nations, elle est trop souvent un argument pour nous. Depuis quelques jours les, radicaux nous paraissent de nouveau victimes d'une illusion de ce genre. Ainsi, parce que le ministre des affaires étrangères a déclaré jeudi que, fidèle à la lettre comme à l'esprit de la Constitution, il n'engagerait jamais la France dans une expédition quelconque sans le consentement préalable des Chambres, ils ont éclaté en applaudissements et ouvert de tous les côtés les voiles à la confiance. Ils se montrent non seulement rassurés contre la guerre, mais d'assez méchante humeur s l'on ne partage pas leur assurance. C'est en république, disent-ils, et non en monarchie que nous sommes, et en république un pays n'est pas jeté du soir au matin dans une guerre sans l'avis préalable de ses représentants. A cet égard, le texte de la Constitution est tout aussi formel que les engagements de M. de Freycinet ont été précis. Un ministère républicain, d'ailleurs, qui ferait la guerre en dehors de la volonté des Chambres, pourrait être mis en accusation ; l'ignorez-vous donc ?

Nous n'ignorons rien de tout cela ; la Constitution et les déclarations du ministre des affaires étrangères nous sont autant qu'à personne présentes à la mémoire ; et cependant elles nous rassurent moins sur l'avenir. Ce sont là, n'en déplaise à nos adversaires, des garanties fort insuffisantes. En veut-on une preuve récente ? Lors de l'expédition de Tunisie, les ministres ont pris des engagements analogues, la constitution actuelle était en vigueur, et alors comme aujourd'hui elle interdisait au gouvernement de faire la guerre sans le consentement préalable du Parlement. Eh bien ! qu'est-il arrivé ? MM. Barthélemy Saint-Hilaire et Jules Ferry, en dépit de la Constitution et de leurs déclarations, se sont passés du vote des Chambres pour engager la France dans une campagne militaire. Les a-t-on pour cela mis en accusation ? Pourquoi ce qu'on a fait et vu alors ne se referait-il et ne se reverrait-il pas une seconde fois ? M. Jules Ferry est toujours au pouvoir, et la parole de M. Barthélemy Saint-Hilaire, soit dit sans la moindre intentiou offensante, vaut bien celle de M. de Freycinet

C'est qu'en cette matière fort délicate du droit de paix et de guerre la loi la plus défiante et le plus prévoyante est à peu près impuissante contre l'action du pouvoir exécutif. Il peut toujours se faire que des ministres, soit à dessein, soit par pure maladresse ou inexpérience, amènent les choses à ce point où la guerre, est inévitable. Que valent alors les précautions de la Constitution ? Les ministres n'ont pas matériellement déclaré la guerre, mais ils se sont arrangés de manière à forcer les Chambres à cette déclaration. Or, rien ne nous assure qu'en ce moment, à la conférence, notre représentant n'a pas pris d'accord avec son chef hiérarchique, tel engagement d'où pourrait à son insu sortir un recours nécessaire à la force. Nous ne mettons pas ici en question les bonnes intentions du cabinet; mais qu'importent les bonnes intentions si elles ne sont pas accompagnées de la prudence ? et malheureusement notre diplomatie ne s'est pas fait remarquer jusqu'ici, dans la question d'Egypte, par la sûreté ni par la prévoyance de ses vues. A cet égard, tout le monde s'entend. Ce qui ajoute encore à nos appréhensions, c'est que, dans la conférence, nos amis sont moins nombreux que nos adversaires, et plus d'un parmi ces derniers a dû tendre des pièges à notre bonne foi ou à notre inexpérience.

Aussi, pour ces motifs divers, les textes constitutionnels et les déclarations de M. de Freycinet nous rassurent-ils mal contre l'éventualité de la guerre. Et, si, le gouvernement républicain ne nous avait interdit depuis trois ans l'expression des vœux mêmes les plus modestes, nous échangerions bien volontiers toutes les garanties de la Constitution et les plus fermes assurances pacifiques du cabinet pour des diplomates avisés et un ministre des affaires étrangères capable. Alors nous serions plus sûr de n'avoir pas la guerre ou de ne l'avoir du moins que pour des motifs décisifs.

EUGÈNE DUFEUILLE.

INFORMATIONS

Alexandrie, 8 juillet, 9 h. 35 matin.

La ville est déserte. Les Européens sont tous partis. Chez les indigènes, la peur domine. L'escadre anglaise est toujours devant le port, prête à ouvrir les hostilités, le cas échéant. L'escadre française n'a pas quitté son mouillage.

Arabi-Pacha est résolu à attendre les événements, en évitant tout ce qui peut ressembler à une provocation. Le dénoûment ne saurait tarder.

Le *Temps* reçoit les dépêches suivantes :

« Alexandrie, 7 juillet, 4 h. 55, soir

» Voici où en est exactement la situation en ce moment. L'amiral anglais, lord Seymour, a écrit hier à Toulba-Pacha, commandant militaire de la ville, qu'il considérerait la continuation des travaux qu'on exécute dans les forts comme un acte d'agression contre les puissances.

Toulba-Pacha a répondu qu'il était inexact que des travaux fussent en cours d'exécution, et il a fait appel aux sentiments d'humanité de l'amiral anglais en présence des menaces de bombardement. Celui-ci a répondu qu'il ferait bombarder les forts si les travaux y étaient repris.

» La question en est là, mais elle est trop tendue pour pouvoir durer.

» La panique persiste. Les Enropéens qui étaient restés s'embarquent tous à bord des bâtiments.

» L'escadre française garde une attitude expectante. »

Le khédive, dans une dépêche adressée à la Porte, dément les armements d'Alexandrie et l'obstruction du port.

Ou dément officiellement qu'Arabi ait manifesté l'intention de résister à la Turquie.

La Porte a renouvelé son refus de participer à la Conférence. On croit cependant qu'elle finira par céder.

Les préfectures maritimes des ports militaires reçoivent tous les jours l'ordre d'effectuer de nouveaux armements.

Lorsque l'amiral Jauréguiberry déposera sa demande de sept millions de crédits, plusieurs députés proposeront qu'elle soit renvoyée à une commission spéciale, au lieu de l'être à la commission du budget, comme cela se pratique d'ordinaire.

M. Cirier, député du Nord, est nommé membre de la commission relative à la réorganisation des conseils de fabrique.

M. Bernard, député du Nord, est nommé membre de la commission relative au classement de divers ouvrages militaires.

La commission de la magistrature a examiné la proposition Ténot, et n'a pris aucune décision.

La commission sénatoriale sur la prestation de serment, paraît défavorable au projet adopté par la Chambre des députés.

La réunion plénière des gauches a accepté la candidature de M. Allou pour le fauteuil de M. de Cissey, elle a, de plus, adopté à main levée, et à la presque unanimité, la condidature de M. Rampont-Léchin pour la place de questeur laissée vacante par la mort de M. Toupet des Vignes.

Les nouvelles que nous recevons de M. Ernoul sont aujourd'hui un peu meilleures ; tout danger n'est pas encore conjuré, mais on espère pourtant que l'ancien garde des sceaux pourra se rétablir.

Mardi dernier, M. Desprez, ambassadeur de France près le Saint-Siége, a donné, en l'honneur du cardinal Lavigerie, un grand dîner auquel ont assisté le cardinal Jacobini secrétaire de l'Etat du Saint-Siége; le doyen du Sacré-Collège, le majordome du pape et le prefet des cérémonies pontificales. Après le dîner, il y a eu réception.

Une dépêche de New-York, publiée par les journaux anglais, dit que Michael Davitt a prononcé un discours, dans un meeting de 20.000 ouvriers, réunis à Union-Square.

Il a affirmé, entre autres, que la guerre contre la propriété en Irlande peut, à juste titre, être considérée comme un soulèvement contre le système du monopole qui confisque les fruits du travail.

Une dépêche de Moscou annonce que le général Michel Skobeleff est mort subitement à Moscou, le 7 juillet, de la rupture d'un anévrisme. Son corps sera transporté à Riasan aux frais de l'Etat.

Le général Michel Skobeleff est né à Moscou en 1843. A l'âge de vingt ans, il entra au service militaire et fut incorporé dans un régiment de cavalerie. En 1868, il passa à l'état-major général, et, en 1869, fut envoyé au Caucase avec le grade de capitaine. En 1873, il fut investi du commandement d'un régiment de cosaques, dans le Turkestan, et prit part à la conquête de Khiva. En 1875, promu au grade de général. Skobeleff, à la tête d'un corps de 4,000 hommes, conquit la province du Lhokand, et fut nommé gouverneur de cette province.

Quelques années plus tard, il fut appelé à prendre une part active à la guerre turco-russe et c'est sur les bords du Danube qu'il conquit sa réputation militaire. Sous les murs de Plewna, dans les Balkans, à la défense du passage de Chipka, tous les succès de l'armée russe sont dus, en partie, à l'héroïsme du général Skobeleff, et à la confiance illimitée qu'il inspirait aux soldats russes.

Après la guerre turco-russe, il fut appelé au commandement des troupes faisant partie de l'expédition contre les Turcomans. Cette campagne aboutit à la prise de Geok-Tépé, qui ouvrit aux Russes la route de Merv.

Pendant les deux dernières années, le général Skobeleff a été investi du commandement d'un corps de troupes dans l'arrondissement militaire de Wilna.

La sœur du général est l'épouse du prince Eugène de Leuchtenberg, comte de Beauharnais, neveu du défunt empereur Alexandre II et cousin de Napoléon III.

LES BILLEVESÉES DE LA COMMISSION DU RECRUTEMENT

La commission du recrutement vient de prendre une grave resolution, à l'instigation de son président, M. Gambetta. Elle a décidé que le service de trois ans serait obligatoire pour tous les Français sans exceptions, autres que les exemptions par suite d'infirmités et les dispenses accordées dans l'intérêt des familles.

Pour arriver à incorporer tout le contingent annuel sans accroître les dépenses budgétaires, la commission a été amenée à étendre considérablement les dispenses et les cas d'exemptions; elle a même été conduite à élever sensiblement le niveau de la taille exigée pour le service. Rien ne montre mieux à quel parti-pris elle obéit.

Quelle nécessité en effet d'élever le niveau de la taille ? quelle nécessité d'exempter du service des hommes parfaitement constitués, plus vigoureux même souvent que de plus grands, sous ce prétexte qu'il manque à leur stature quelques millimètres? Quelle nécessité d'accorder des dispenses ou des exemptions au-delà de ce que réclament l'intérêt de la nation et l'intérêt de l'armée ? Comment expliquer enfin que l'on puisse établir, au nom de l'égalité, des exemptions et des dispenses bien plus choquantes que celles que l'on supprime?

Les partisans du service de trois ans traitent le contingent annuel comme le légendaire Procuste traitait ses captifs: il les étendait sur un lit et « raccourcissait » impitoyablement tous ceux qui dépassaient la mesure; de même, il faut, pour les partisans du service de trois ans, que le contingent cadre à toute force avec les crédits budgétaires; on le réduit, on le raccourcit, on le rogne jusqu'à ce qu'il y cadre effectivement, et c'est ce qu'on appelle incorporer tout le contingent annuel !

En réalité, on ne réussit à incorporer qu'une partie du contingent, puisqu'on en retranche sous des prétextes divers une portion équivalente à celle que l'on fait passer aujourd'hui par la voie du sort, dans ce que l'on appelle la seconde partie, celle qui sert moins longtemps. Il nous est donc impossible de voir dans les procédés de la commission autre chose qu'une série de trompe l'œilet d'actes arbitraires dont profiteront les fils des familles recommandées et les hommes de petite taille, quelque capables que soient d'ailleurs les unset les autres de faire d'excellents soldats.

Et quelles raisons, quels motifs a-t-on invoqués pour expliquer des mesures aussi contraires à l'égalite ? C'est d'abord et en première ligne l'égalité, singulièrement comprise, comme on voit; puis, après l'égalité, c'est la nécessité de faire de l'armée l'image de la nation. Cette idée est de M. Gambetta. « *Si l'on astreint*, a dit le président de la commission, *tous les jeunes gens instruits à servir pendant trois ans, ceux-ci pourront enfin recevoir dans l'armée un grade correspondant à la situation qu'ils occupent dans la société* »

Nous nous sommes longtemps demandé ce que cette phrase pouvait bien vouloir dire. Mais enfin les mots n'ont pas deux sens, et M. Gambetta a voulu dire évidemment que les jeunes gens instruits, ceux qui se destinent aux carrières libérales et qui seraient désormais pendant trois ans entiers, formeraient à l'avenir le futur cadre des officiers et des généraux. Un lieutenant, par exemple, sera clerc d'avoué; un notaire sera capitaine ou colonel ; un banquier, un agent de change sera général de brigade, et ainsi de suite. Nous ne voyons pas d'autre moyen pour les jeunes gens instruits d'avoir « dans l'armée un grade correspondant à la situation qu'ils occupent dans la société. »

Les grades dans l'armée ne seront donc plus occupés par des militaires de profession, mais par des banquiers, des agents de change, des notaires, des avoués, des avocats, des médecins, qui joindront accidentellement à leur profession habituelle celle de général, de colonel, de capitaine, de lieutenant. Lorsque les choses en seront arrivées là, l'armée sera bien effectivement devenue l'image de la nation.

Seulement, nous demandons à tous les hommes de bon sens s'ils pensent qu'une armée ainsi constituée pourra soutenir l'effort de l'armée allemande et s'ils croient aussi qu'il soit permis au président d'une commission qui dispose, à tout prendre de nos destinées, puisqu'elle dispose de l'armée, de compromettre avec autant de légèreté l'existence de cette armée, en changeant sur la foi de pareilles billevesées les bases mêmes de la loi du recrutement.

PRENEZ GARDE A L'ITALIE !

On a déjà dit un mot du livre que M. Auguste Brachet vient de publier chez Plon : *Al misogallo signor Crispi*, à propos de *l'Italie qu'on voit et l'Italie qu'on ne voit pas. — L'Italie qu'on voit et l'Italie qu'on ne voit pas* est un précédent livre de l'auteur, qui a fait du bruit : M. Crispi y a répondu, et ceci est la réplique audit signor. *Misogallo* veut dire gallophobe. — Voilà un livre qui va faire rire les Italiens, rire jaune, plus jaune que la couverture dont il est habillé.

M. Brachet y a mis une impartialité savante, une modération perfide, que les Français nés droits, passionnés, ne manqueront sans doute pas d'interpréter de travers ; mais, en Italie, l'on sentira la griffe de velours, le venin emmiellé d'un homme qui a longtemps habité l'Italie, qui sait en parler la langue, — j'entends la langue de l'Italien à froid, écrivant un papier d'Etat, — et à qui les Italiens n'en font plus accroire. Son livre est accroché à un bien petit clou, comme on dit au théâtre, en apparence, il ne se propose que de prouver que M. Crispi est gallophobe. Qui est M. Crispi ? D'abord, il est trigame.

Pornographes, taillez vos plumes ! Vous voyez bien que M. Crispi mérite qu'on s'occupe de sa personne. Puis, c'est un homme politique ambitieux — un ancien premier ministre du roi Humbert, s'il vous plait — que la mort de Garibaldi a investi, sur les gauches italiennes, dont le flot monte, monte vers la République, de ce que les théologiens appellent la visibilité du pouvoir. C'est la bête noire du roi Humbert, et dès qu'elle l'aperçoit, la reine Marguerite lui fait les signes conjurateurs de la *jettatura*. S'imaginer qu'un disciple de M. Littré, un philologue, un écrivain précis, serré, s'est amusé à écrire un livre pour prouver que M. Crispi est gallophobe, voilà le Français ! La gallophobie de M. Crispi n'a pas plus besoin d'être prouvée que le républicanisme de M. Clémenceau : elle est du nombre de ces choses qu'on énonce, mais qu'on ne prouve pas. L'Italien, lui cherchera le but réel du livre, qui est de montrer aux Français le caractère des Italiens, leurs visées politiques, leurs préparatifs militaires contre nous et de faire tomber de nos yeux les écailles que nous nous obstinons à y mettre, quand nous regardons du côté de l'Italie.

°°°

Une carricature représente un rapin assis sur les marches du Capitole, et murmurant : *Che peccato che abbiamo perduto l'impero del mondo !* Quel dommage que nous ayons perdu l'empire du monde ! — Voilà l'Italien ! Il se considère comme l'héritier des Romains, comme ayant le devoir d'en recueillir l'héritage, et il déteste le Fraçais comme l'ayant usurpé, comme le détenant indûment cet héritage : — car pour lui l'empire du monde tient encore dans ce qu'on appelle la race latine. Suivant le mot de Mazzini : « Nous l'avons supplanté dans l'apostolat du monde. » Nous sommes l'Autriche de la race latine, une Autriche pleine de jactance, et il rêve d'en être la Prusse. Un diplomate autrichien — je soupçonne que c'est M. le baron de Haymerlé, alors ambassadeur d'Autriche au Quirinal, — disait en 1876 à M. Brachet : « Une lutte armée contre nous ne serait pas populaire en Italie, parce que, saufes terres *irredente* (le Tyrol, Trieste), il n'y a aucun motif d'autagonisme entre les deux pays ; contre vous la guerre serait une croisade. » Dès qu'on perd de vue ce trait génial de l'Italien, on ne comprend plus l'Italie.

Nestor Roqueplan l'exprimait un jour, il y a quelque dix ans, dans un langage pittoresque. Rencontrant sur le boulevard un Italien fraichement débarqué : « Vous voilà ! cher ami, eh bien ! venez-vous à la conquête de nos pauvres Gaules ? » Il y a quelques semaines, un sénateur italien, M. Amante, lançait une brochure, sortie des presses de l'imprimerie royale, et où il posait tout simplement la candidature de Rome à la capitale de la fédération des peuples latins. Il est regrettable que M. Brachet n'en ait pas eu connaissance.

Au service de cette idée, l'Italien apporte un caractère fortement armé pour la politique. M. Brachet peint ce caractère rien qu'avec des témoignages. Manière discrète, grave, désintéressée, mais, comme disent les Italiens, « pleine d'une incroyable malignité. » C'est Schopenhauer : « Le trait national du caractère italien est une parfaite impudeur; cette qualité consiste dans l'effronterie qui se croit propre à tout et dans la bassesse qui ne se refuse à rien. » C'est Ferrari, un Italien celui-là : » La fausse légèreté du Vénitien, la badauderie affectée du Milanais, le calme violent du Romagnol, la finesse captieuse du Florentin, la perspicacité arabe du Sicilien, et le sinistre sourire du Piémontais, réflètent avec une facilité inconnue aux autres peuples, cet incompréhensible mélange de plaisanterie et de sérieux, qui se joue de toutes les idées et de tous les combats. » C'est Castruccio Castracani qui maxime ainsi la gloire, selon les Italiens : « C'est la victoire elle-même et non pas la façon de vaincre qui donne la gloire ». Aphorisme que l'Arioste a enchassé dans son *Roland furieux*. Et Guichardin : « On crée le succès en répétant qu'il existe ». Et Machiavel : « Les revendications réitérées finissent par constituer des droits. » Bornons-nous à cela. — M. Brachet met en lumière tous ces traits, habilement empruntés, de manière à en former la physionomie d'un Italien tel qu'il devrait être pour être l'Italien qu'on se figure ; mais l'Italien tel qu'il est, heureusement est un peu inférieur au portrait. Je le lui faisais remarquer hier, tout en me rendant compte des motifs qui lui avaient fait peindre ce portrait classique, et je lui disais :

« Cet Italien-là, vous n'en trouverez plus de specimen qu'au Vatican. C'est là la serre chaude où l'Italien donne tous ses fruits. » — Eh bien ! si nous en faisions, en collaboration, l'objet d'un nouveau volume ? » — « Je ne dis pas non. »

Voici une citation de Liberi, où l'on va voir l'Italien formulant ses vues sur la reconquête de l'empire du monde, dont notre peintre en guenilles déplore la porte : « C'est à l'Europe (?) à pourvoir par une politique prudente à la restitution des frontières naturelles de l'Italie; retranchés derrière ces remparts, nous disposerons alors d'une telle puissance défensive qu'aucun Etat ne sera tenté de nous attaquer (?)... Pour accomplir leur mission respective, il est nécessaire que l'Allemagne et l'Italie soient toujours unies, et que l'Italie soit désormais la modératrice du Midi de l'Europe, comme l'Allemagne est la modératrice du Nord. » — Si l'Europe croit avoir payé sa dette à l'*Alma mater*, la « mère commune, » elle court risque de se tromper.

Tout ce que l'Italie en a reçu « n'est d'ailleurs, écrit Fregoso, qu'une faible compensation du bien que notre patrie a fait pendant tant de siècles à l'humanité. » Mais ce qu'elle se faisait ainsi donner tantôt par l'une, tantôt par l'autre des puissances voisines, — nous faisons allusion à l'histoire de ces 25 dernières années, — ce n'est point par incapacité militaire : nous le montrerons tout à l'heure. C'est parce que l'Italie professe qu'en politique l'on doit obtenir le maximum de rendement, en combinant le minimum d'efforts du moteur avec le maximum de travail de chacun des instruments mis tour à tour en jeu.

Aucune nation moderne n'a accompli son unité à meilleur marché qu'elle. Mais ce qu'il lui reste à faire pour reconquérir l'*impero del mondo*, l'apostolat du monde, » est peut-être le plus difficile. Aussi, dans la presse, entretient-on avec soin le feu du patriotisme.

Le maître d'école apprend aux enfants à ranger en même temps Cavour et Sylla, Mazarin et Cicéron, Alexandre VI et Néron, Napoléon Ier et Jules II, Christophe Colomb et Napoléon III dans les grands Italiens ; à regarder comme *irredente* Trieste, le Tyrol, le Tessin, Malte, la Corse, — qu'ils appellent « un pistolet chargé au cœur de l'Italie », — Nice, la Savoie, le Dauphiné, et même Marseille : la Tripolitaine, la Tunisie, l'Algérie comme ne pouvant appartenir qu'aux vainqueurs de Carthage. Pour la Savoie et Nice, ils expliquent qu'elles ont été cédées, non à la France, mais à Napoléon III, et que nous les détenons comme l'Allemagne fait l'Alsace et la Lorraine. Les jeunes gens élevés dans ces revendications s'habituent à les considérer comme des droits positifs, des succès certains.

En même temps, l'Italie entretient une agitation, une propagande active dans ces diverses provinces. M. Brachet étudie plus spécialement, à ce point de vue, le comté de Nice, soit pendant la guerre franco-allemande, soit pendant la période du 10 Mai; — nous signalons cette partie-là au lecteur, parce qu'elle le touche dans ses intérêts immédiats; nous l'engageons par la même occasion, à relire les enquêtes faites sur ces deux époques par les Assemblées françaises, et surtout la déposition lumineuse, saisissante, de M. Marc Dufraisse. Ca lui donnera un échantillon de ce que l'Italie fait ou fera ailleurs, à la faveur des circonstances. Mais elle fait encore mieux que de s'aider par ces menées souterraines, elle se prépare à la guerre.

M. Brachet fait remarquer, avec raison, que nous en sommes restés, sur la valeur

---

FEUILLETON DU 10 JUILLET 1882

— 34 —

VAISSEAUX BRULÉS

PAR

Mme CLAIRE DE CHANDENEUX

La malade, chez qui ne survivaient plus guère que les appétits matériels, manifestait des exigences de plus en plus impossibles à satisfaire.

Et quand la malheureuse Odette, contrainte d'opposer un refus à ses désirs, n'avait que des larmes pour appuyer son apparente dureté, l'infirme entrait en des fureurs violentes pour retomber ensuite dans la plus lourde apathie.

En face de ses nécessités impérieuses, de ses menaces, de ses réclamations, qui montaient comme une marée envahissante, engloutissant cette illusion dernière dont s'était bercé son courage : le travail d'une femme !... elle jeta bas sa grande fierté de race.

Elle écrivit à son oncle pour le prier d'obvier à la gêne *momentanée* où la laissait l'absence prolongée de Lucien. Elle ne reçut pas de réponse.

La malade ne devait pas manquer du nécessaire cependant, et voilà que le nécessaire allait lui faire défaut !

CHAPITRE XVIII

L'HÉRITIÈRE DE MONTCHENETZ

Un matin, rouge de confusion, Odette connaît à la porte d'un homme qu'elle n'avait entrevu qu'une fois, et dont la terrible brutalité lui avait dévoilé le déshonneur de Lucien.

Elle s'était souvenue du remords dont M. Rogerat paraissait alors possédé au sujet de son caissier méconnu ; elle se dit qu'au nom de la veuve ce cœur s'attendrirait.

Peut-être aurait-elle dû réfléchir que, malgré ce remords, l'agent de change s'était borné à quelques marques de sympathie et n'avait point songé à s'informer si la misère n'était pas entrée au logis.

Pour elle, Odette ne voulait rien accepter : elle entendait établir une ligne de démarcation entre les deux victimes de Lucien, pour que le bienfait qu'elle allait solliciter ne s'étendît que sur la mère et respectât la femme.

Dieu seul, pourtant, connaît la grandeur du sacrifice qu'elle accomplissait en demandant d'une voix troublée : « M. Rogerat est-il visible ? »

Elle avait fermé les yeux pour ne pas entrevoir ce fatal bureau où Lucien avait englouti l'honneur de toute une famille.

— M. Rogerat voyage en Italie avec Madame et Mademoiselle, répondit le garçon de bureau.

— Et... et... ce voyage... durera-t-il longtemps?

— Monsieur ne l'a dit qu'à son associé.

— Je vous remercie.

Elle redescendit l'escalier le cœur soulagé, tandis que l'implacable raison lui soufflait que ce voyage d'Italie était un malheur de plus.

En rentrant, elle trouva le propriétaire qui l'attendait. Sans lui laisser le temps d'articuler une menace nouvelle, elle lui demanda un délai de trois jours au nom de sa malade.

Le propriétaire, qui avait le cœur encore plus fermé que la bourse, ne fut attendri ni par ce beau visage décomposé, ni par cette dignité douloureuse, ni par cette voix où palpitait l'orgueil contenu.

En grommelant, il accorda les trois jours sollicités.

— Mère, je vais vous laisser seule, dit Odette en se penchant vers le lit de l'infirme. Une voisine vous soignera. Ne me demandez pas, ne m'appelez pas... je ne pourrais vous répondre avant demain soir. Je vais faire pour vous une démarche qui me brise l'âme. Je vais essayer d'achever de payer la dette que j'ai contractée envers votre mari... dont la mort même, hélas! a été inutile.

Madame Fimerol ouvrit les yeux, la regarda sans comprendre, sans entendre, peut-être. Un mot seulement la frappa : « Votre mari ! »

Ce mot avait le privilége d'éveiller quelques parcelles flottantes de ses souvenirs engourdis. Sa langue, embarrassée, s'efforçait alors de prononcer quelques mots indistincts, et ceux qui lui revenaient ressuscitaient la plus horrible phase de l'agonie de défunt Firmerol.

Cette fois encore elle retrouva les mêmes paroles.

— Mon mari !... Il disait : « Odette, levez la tête... Vous en avez le droit maintenant; je meurs! »

Odette lui mit la main sur les lèvres. Elle n'avait pas besoin de cette répétition fatidique pour vénérer la mémoire de ce héros obscur.

Depuis deux ans, elle soldait sa dette à la veuve du héros.

Une âme charitable, qui habitait la mansarde au-dessus, avait parfois offert de suppléer Odette quand celle-ci devait s'absenter une heure. Elle accepta de bonne grâce de la remplacer tout un jour et une nuit.

Où donc allait Odette ?

Au seul lieu qu'il lui répugnait de revoir, vers la seule personne qui, pouvant lui être utile, avait laissé sans réponse son triste appel.

Quand la jeune femme aperçut Bréneroy, les pieds dans l'Allier, couronné du château de Montchenetz, vert et paisible comme elle l'avait quitté deux années auparavant, un gonflement de cœur l'étreignit, si douloureux que la respiration s'arrêta sur ses lèvres.

Surmontant cette impression poignante, elle eut un sourire navré.

— Les villes n'ont ni amour, ni regrets, ni désillusion. On ne les épouse pas, on ne les trompe pas, pensa-t-elle. Les villes sont heureuses.

Si Bréneroy était toujours le même, Montchenetz était fort embelli. Restauré, peint, enrichi de balcons forgés, de sculptures et de vitraux, il appartenait de plus en plus, par son architecture et son ornementation, à un genre hybride d'un goût douteux, mais d'un éclat positif.

Le département tout entier pouvait envier à la petite ville son élégant château.

Il pouvait aussi jalouser le châtelain qui en faisait les honneurs, et surtout la châtelaine qui y tenait cour plénière.

Si le triomphant baron y trônait avec une suffisance respectable à force de naïvetés la baronne Coraly y plaisait à des hauteurs où son époux était incapable de la suivre.

Coraly avait conquis la fortune, la noblesse, la soumission d'un vieux mari, l'admiration de toute une ville, la jouissance sans pareille de se venger des uns, d'écraser les autres, de rire de tous et de n'aimer personne.

Plus il y avait en elle de dédain pour les bourgeois paisibles de Bréneroy, plus elle entendait en recevoir les hommages, leur imposer ses caprices, leur dicter des lois et contraindre leurs femmes à adopter les modes qu'il lui plaisait d'inaugurer.

Le plus grotesque de cette comédie, c'est que les indigènes, mécontents et subjugués, s'inclinaient, admiraient, obéissaient

La châtelaine ne bornait pas son empire aux étroites limites du pays. Elle frayait avec la société des environs et savait attirer jusqu'à elle la plus joyeuse jeunesse de Moulins.

Si ce n'était pas la fleur de l'aristocratie, au moins était-ce un choix heureux de femmes agréables et de cavaliers brillants.

Les fêtes succédaient aux fêtes dans la châtellenie de Montchenetz. L'or du baron roulait gaîement des mains de la belle Coraly dans celles des fournisseurs et des parasites, souvent même dans celle des invités, car on jouait gros jeu dans les salons de la baronne, et M. de Montchenetz n'était point heureux dans ses galanteries auprès de la dame de pique.

Mais il importait peu au baron de perdre toujours et de ne plus obtenir une soirée de repos dans son intérieur, pourvu que la femme dont il était si fier daignât se montrer satisfaite et sourire à son humble serviteur.

C'était l'esclavage sous sa forme la plus dévouée, la plus tendre, la plus enthousiaste, la plus aveugle surtout.

Il avait mis sa tête grise sous les pieds vulgaires, mais adorés, de la coquette créature, et se trouvait heureux de ce prosternement au-delà de ce qui peut s'expliquer.

Assise dans l'éternelle patache de Moulins à Bréneroy, Odette avait moins la plus grande partie de ces détails sans les demander, sans vouloir les entendre, par le flux de paroles, d'exclamations et de réflexions dont les voyageurs, qu'elle ne connaissait pas, du reste, avaient salué le nom de la baronne prononcé par l'un d'entre eux.

C'étaient de bonnes gens retirées du commerce, qui savaient du château ce que toute la ville en savait, sans toutefois être admis à l'honneur d'y pénétrer !

Peut-être, si Odette eut relevé sa voilette, eussent-ils reconnu celle qu'on appelait autrefois « l'héritière de Montchenetz », mais, sous l'épaisse dentelle, ils n'avaient garde de la soupçonner dans cette femme triste, abattue et silencieuse.

« L'héritière de Montchenetz ! » Qu'il y avait longtemps déjà que ce nom ne s'appliquait plus à Odette. On l'avait presque oubliée, cette belle jeune fille disparue, qui n'avait plus montré son frais visage à Bréneroy.

Les bonne gens en parlèrent aussi.

— Vous souvenez vous.... la mariée, comme elle était pâle et avait l'air ennuyé ?

— Oui, certe. Et le marié ?... Il regardait mademoiselle Odette d'un air tout drôle... et il regardait aussi autour de lui, par instant, comme s'il avait eu peur.

— Un singulier mariage, tout de même!.. On ne les a plus revus.

— On dit que le mari est à l'étranger.

— Ah bah ?

— Et la femme à Paris... qu'elle l'aimait beaucoup et ne peut se consoler de son abandon.

— Elle n'avait pas l'air detant l'aimer, ce jour là !...

— Oh ! .. les femmes ! ..Est-ce qu'on peut savoir ?

Puis ils parlèrent encore de Coraly, du baron, des invités, des fêtes, des chasses, des toilettes, du château, et toujours ainsi, jusqu'à Bréneroy, mordant et encensant tour à tour.

(*à suivre*)